

évacuation de l'évier bouchée

Par **gja**, le **26/02/2019** à **08:43**

Bonjour,

L'évier de ma cuisine ne se vide pas. Le bouchon dans l'évacuation se situe hors de ma portée, dans les parties communes. J'ai avisé la propriétaire, la présidente du syndic des propriétaires, le cabinet de gestion de l'appartement.

Les 2 entreprises de plomberie que j'ai voulu engager semblent esquives.

Hier j'ai annoncé à la propriétaire que je porterais l'affaire devant le juge en référé. En effet je suis à bout. J'ai 76 ans & marche avec une canne. Je porte les seaux d'eau usée d'une main & tiens ma canne de l'autre, pour aller les vider dans les toilettes.

Les personnes responsables de fournir un appartement décentement vivable paraissent fermées à leur obligation. Je souhaite les secouer hors de leur inaction coupable, d'autant que je ne suis pas le seul à avoir pâti du désagrément actuel, & que ns avons eu à subir d'autres nuisances, mais ce n'est pas le sujet pour le moment.

Par **janus2fr**, le **26/02/2019** à **09:02**

Bonjour,

Vous énoncez des faits mais il ne semble pas y avoir de question dans votre message...

Par **gja**, le **26/02/2019** à **09:49**

Votre réponse est totalement inutile & elle prouve simplement que votre entreprise possède un service robotique.

Par **janus2fr**, le **26/02/2019** à **09:57**

Je vous rappelle que nous sommes sur un forum animé par des bénévoles sur lequel n'importe qui peut répondre. Il n'est pas question d'entreprise ni de service et encore moins

de robotique.

J'ai beau me regarder dans la glace, je ne vois qu'un être humain...

Relisez votre message et je pense que vous comprendrez bien de vous même que vous n'y posez aucune question, donc difficile de vous apporter une réponse à une question qui n'est pas posée...

Cordialement.

Par **gja**, le **26/02/2019** à **11:18**

Selon votre logique, une personne que l'on voit tomber à l'eau ne requiert de l'aide que si elle peut demander de l'aide. Si elle est déjà sous l'eau, qu'elle se noie paisiblement. De même, celui qui se fait assommer ne demande rien & ne mérite rien.

Plus concrètement, un homme qui fait état de troubles de jouissance sans poser de questions n'a droit à aucune indication.

Ma question: à qui vendez-vs ce que vs apprenez sur vos adhérents?

Par **janus2fr**, le **26/02/2019** à **11:26**

Personnellement, je jette l'éponge...

En espérant qu'un internaute, avec une bonne boule de cristal, puisse répondre aux questions que vous ne jugez pas nécessaire de poser...

Cordialement...

Par **grenouille**, le **26/02/2019** à **15:34**

Plus concrètement, un homme qui fait état de troubles de jouissance sans poser de questions n'a droit à aucune indication.... nous sommes bien d'accord ! c'est bien pourquoi sans question de votre part vous n'aurez pas de réponses de la notre ! Une question en bon français se termine par un point d'interrogation; je n'en vois aucun dans votre texte ! Oui ? non ?